



Schumacher Jean-Daniel, Savoy Philippe

Etat des finances de l'Hôpital Fribourgeois (HFR)

Cosignataires : 23 Réception au SGC : 14.12.17 Transmission au CE : *18.12.17

Dépôt et développement

C'est l'une des préoccupations majeures des postulants que de bénéficier dans notre canton de Fribourg d'un hôpital performant qui puisse fournir à notre population des soins médicaux de haute qualité en tout temps et à tout moment.

La volonté politique des hautes instances fédérales, maintes fois exprimée, de mettre les hôpitaux en concurrence, la situation géographique de l'Hôpital fribourgeois (HFR) qui se trouve à moins de 70 km de deux centres universitaires, le projet de Master en médecine de notre Université auquel l'HFR sera intimement lié, pour ne citer que ceux-là, représentent des contraintes importantes auxquels les hôpitaux de notre canton sont constamment confrontés.

À cela s'ajoute l'inquiétante situation financière de l'HFR. En effet, le déséquilibre de sa structure financière interpelle autant une partie importante de la population que nombre de députés du Grand Conseil.

Dans toute entreprise en difficulté financière, le bon sens voudrait qu'une analyse financière soit la première démarche indispensable à engager dans le but de rechercher notamment l'origine réelle des causes de la dégradation et du déséquilibre des comptes financiers.

Au sens de la loi sur l'HFR, le Grand Conseil a pour mission, entre autres, la surveillance générale de l'état de cette institution. En ce sens, un rapport circonstancié sur la situation économique de l'HFR doit être présenté en précisant :

- la situation financière actuelle de l'HFR, les causes des contraintes financières rencontrées de même, si l'on en dispose, les résultats financiers de chaque clinique avec ses spécialités et sous-spécialités en fonction des sites, des secteurs (ambulatoire/stationnaire/prestations d'intérêt général) ;
- les résultats de l'audit que l'organe d'administration et de gestion de l'HFR a fait faire sur l'ensemble des structures composant l'hôpital, en particulier dans le domaine financier et en comparaison à d'autres hôpitaux en précisant le benchmark utilisé ;
- l'inventaire des mesures prises à court, moyen et long termes pour assainir et redresser la situation économique.

Dans ce cadre, la direction et le conseil d'administration devraient présenter :

- la vision et les perspectives à long terme de l'évolution de leur institution et particulièrement les impacts attendus sur la situation financière : par sites, par secteurs (ambulatoire versus stationnaire) ;
- les mesures prises ou prévues pour prendre le virage des DRG et celui plus récent de l'ambulatoire

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).